



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme : personnel

Question écrite n° 36875

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme le nombre total de mises à disposition de personnels de son département ministériel au profit des organisations syndicales et ce tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés et tant pour les centrales nationales que pour leurs démembrements locaux.

Texte de la réponse

Aucune mise à disposition du personnel relevant de l'administration du tourisme n'est effectuée au profit des organisations syndicales, ni dans les services de l'administration centrale, ni dans les services déconcentrés. En revanche, un certain nombre d'agents affectés au secrétariat d'Etat au tourisme exercent, parallèlement à leurs fonctions, des activités syndicales, en qualité de représentants élus des personnels, au sein des comités et commissions paritaires (comité technique paritaire, commission paritaire des attachés, commission consultative paritaire...).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36875

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6272

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 114